



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 19/035/F**

**SÉANCE DU 11 AVRIL 2019**

**OBJET** : FINANCES

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018.

L'an deux mille dix-neuf, le onze du mois d'avril à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 03 avril 2019 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Joëlle DA FONTE ; Gérard CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON.

**Absents** : Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jean-Christophe ANGELINI ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Noëlle SANTONI à Jacqueline BARTOLI ; Vanessa GIORGI à Xavière MERCURI ; Pierre-Paul NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Jean-Marc ANDREANI à Joseph TAFANI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jean-Christophe ANGELINI à Jeanne STROMBONI ; Marielle DELHOM à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La nomenclature comptable M14 applicable au budget principal de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, stipule que le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement, maintenu dans son principe, doit s'effectuer selon une démarche différente de celle appliquée jusqu'à l'exercice 1996, qui consistait à opérer en fin d'exercice, par une opération comptable d'ordre, le transfert du prélèvement prévu en section de fonctionnement, vers la section d'investissement.

Depuis, il convient comme pour les budgets annexes assujettis à la nomenclature M4, d'affecter le résultat constaté en section de fonctionnement, si celui-ci est positif, prioritairement et à concurrence du montant prévu, en réserves de la section d'investissement et en report à nouveau de la section de fonctionnement pour le solde éventuellement disponible.

Les montants ainsi définis seront repris comptablement au Budget de l'exercice afin d'exécuter l'autofinancement prévu l'année N - 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire M14 relative à la gestion des Communes, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997,

Vu la circulaire M4 relative à la gestion des services de l'assainissement, du port de plaisance, de l'eau, des parkings et des transports urbains,

Constatant des excédents en section de fonctionnement pour les budgets :

- principal de 2.675.685,39 € ;
- assainissement de 1.614.172,86 € ;
- port de plaisance de 957.818,79 € ;
- l'eau de 1.224.128,00 € ;
- parkings de 111.037,38 € ;
- transports urbains de 28.907,11 €.

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 10 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE UNIQUE :** que le résultat d'exploitation 2018 des budgets suivants est affecté ainsi :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	REPORT A NOUVEAU
Principal	2.675.685,39	1.875.685,39	800.000,00
Assainissement	1.614.172,86	613.664,86	1.000.508,00
Port de Plaisance	957.818,79	105.000,79	852.818,00
Eau	1.224.128,00	500.000,00	724.128,00
Parkings	111.037,38	111.037,38	0,00
Transports urbains	28.907,11	0,00	28.907,11
<b>TOTAL</b>	<b>6.611.749,53</b>	<b>3.205.388,42</b>	<b>3.406.361,11</b>

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes : pour	<b>25</b>
dont procurations	6
contre	<b>7</b>
dont procurations	3
abstention	
dont procurations	
unanimité	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

